



Cabinet de la Ministre du Budget et de la Fonction publique, chargée de la Loterie nationale et de la Politique scientifique

Kabinet van de Minister van Begroting en van Ambtenarenzaken, belast met de Nationale Loterij en Wetenschapsbeleid

Bruxelles, le 7 mai 2019

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Réaction aux prévisions de printemps de la Commission européenne

La Ministre du Budget, Sophie Wilmès, a pris connaissance des dernières prévisions macroéconomiques de la Commission européenne pour la Belgique pour les années 2019-2020. Elles témoignent de l'amélioration significative des déficits nominaux entre 2014 et 2018 ainsi que la poursuite de la réduction de la dette belge entamée sous cette législature (de 107,5% du PIB en 2014 à 102% du PIB en 2018). La Commission européenne confirme la diminution de plus des trois quarts du déficit nominal sous cette législature, passant de -3,1% du PIB en 2014 à -0,69% en 2018.

Concernant le passage du solde nominal au solde structurel, la Ministre explique « *il est bien connu que l'approche de la Commission européenne diffère de celle des États membres au niveau du calcul de l'output gap. Le gouvernement belge se base comme le prévoit la loi sur les calculs du Bureau fédéral du Plan. A cette différence s'ajoute la lecture propre aux services de la Commission européenne au sujet du caractère structurel ou non de la hausse des versements anticipés à l'impôt des sociétés. Force est de constater que la Commission européenne maintient un écart significatif sur cette variable par rapport à la réalité des chiffres 2018 observés et validés par l'administration des finances. Ces différences se traduisent par une amélioration du déficit structurel entre 2014 et 2018 moindre que la réalité des chiffres, avec comme résultat un déficit structurel en 2018 de -0,9 % du PIB pour le SPF BOSA contre -1,4% pour la Commission européenne* ».

L'assainissement budgétaire doit être poursuivi. En témoignent les dernières prévisions de la Commission européenne qui font état d'une dégradation du déficit nominal sur la période 2019-2020 en l'absence de nouvelles mesures. La Belgique devra faire face dans les années qui viennent aux coûts croissants du vieillissement et à la nécessité d'investir pour faire face aux défis de demain.

La Commission souligne aussi l'effet positif des mesures récentes sur le marché du travail ainsi que l'augmentation attendue du revenu disponible devront permettre de compenser en partie les effets liés à la baisse de la croissance.

Sophie Wilmès déclare « *nous savons que dû aux affaires courantes le gouvernement n'a pas pu prendre de mesures correctrices budgétaires comme il l'a fait les années précédentes, je le regrette. Ceci démontre à tout le moins la nécessité de former un gouvernement stable et responsable au plus vite après les élections. Ce gouvernement devra s'inscrire en termes de responsabilité budgétaire dans la suite de la logique suivie par le gouvernement dirigé par Charles Michel afin de conjuguer soutien au développement économique et assainissement budgétaire responsable* ».

Contact Presse :

Steve DETRY – Directeur Communication

+32 (0) 473 56 77 04

[steve.detry@wilmes.fed.be](mailto:steve.detry@wilmes.fed.be)

Sophie Wilmès sur Twitter @sophie\_wilmes